

## ÉDITO

### Au Parc, l'horizon c'est 2026 !

Et de deux ! Deux tronçons d'égouts rénovés. Après le curage de la jonction Laiterie-Ormes en 2021, c'est l'égout de l'Avenue des Ormes qui a été nettoyé et chemisé en 2023. Ce n'est ni spectaculaire ni enthousiasmant ; c'est juste nécessaire.

La bonne nouvelle ? Pour ces deux tronçons, les dépenses réelles ont été inférieures aux montants budgétés. Au seuil de 2024, les finances de l'APPC sont solides si bien que, sauf imprévu, l'aménagement paysager de l'Avenue de Cointe et de la zone de l'étang pourront prendre place dans les deux ans à venir.

En piste donc pour 2026, année hautement symbolique puisque celle du centenaire de l'APPC. Peut-on rêver plus beau jubilé que d'offrir à la vieille dame une cure de jouvence en reconfigurant la voie d'accès principale du Parc pour limiter l'emprise de la voiture ?

Votre conseil d'administration se mettra à la tâche dès ce printemps pour définir les grandes lignes du projet et lancer les études nécessaires. Nous ne manquerons pas de vous informer et d'associer à la réflexion, en temps utile, ceux qui le souhaitent.

Pour réussir ce challenge et porter les nombreuses tâches qui incombent à l'APPC, le conseil d'administration recrute. Le profil-type de la personne recherchée suit dans nos colonnes. Vous vous y reconnaissez ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous ! Le Parc ne perdurera que grâce aux bonnes volontés qui s'y investissent.



© Claude Warzée - Histoires de Liège



© Wikimedia commons- Ronnie Macdonald

### Recrutement d'un observateur

Gouverner, c'est prévoir. Au printemps 2025, autant dire demain, le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre de Vits en charge des espaces verts et de la mobilité arrive à son terme. N'étant pas candidat au renouvellement de son mandat, il est temps de former son successeur. Le conseil recrute dès à présent un observateur qui aura pour mission de le seconder pendant un an et qui sera invité en 2025 à présenter à l'Assemblée Générale sa candidature pour un poste d'administrateur.

Conformément aux statuts de l'association, les observateurs participent aux réunions du conseil d'administration et prennent part aux délibérations mais ne disposent pas du droit de vote.

### Fonction Gestion des espaces verts et mobilité

L'entretien annuel des espaces verts du Parc passe par l'attribution à une entreprise de Parcs et Jardins (actuellement Le Cortil) des trois missions suivantes :

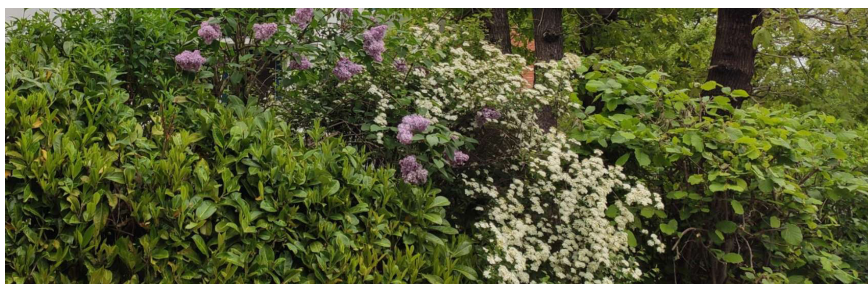
- Entretien général : pelouses, trottoirs, tailles des haies et arbustes...
- Pour l'étang, fourniture et mise en œuvre des produits d'entretien de l'eau, nettoyage de la pompe ;
- Parterres : plantes ornementales et annuelles.

S'ajoutent à cela des prestations non récurrentes comme les abattages et élagages d'arbres et les nouvelles plantations. Le budget annuel total alloué à la gestion des espaces verts est de l'ordre de 30.000 euros.

La personne recherchée (homme ou femme) sera appelée à prendre en charge :

- Le lancement des appels d'offres, la validation des devis et la contractualisation des prestations ;
- Le suivi très serré des prestations et les indispensables relances ;
- Le choix des plantes pour les parterres ;
- A terme, la contribution au développement d'une vision paysagère du Parc et de possibles collaborations avec les administrateurs architectes en charge des infrastructures.

La personne aura des compétences organisationnelles et le sens des relations humaines. Un intérêt pour l'aménagement paysager et une connaissance des plantes permettraient de contribuer à un réel embellissement du Parc.



### Profil type des candidats

Le candidat sera propriétaire dans le Parc Privé de Cointe et membre de l'APPC. Il disposera d'une disponibilité suffisante pour exercer sa fonction (minimum un jour/mois plus présence à un conseil d'administration par mois) et aura la capacité de travailler en équipe.

Il saura démontrer son souci de l'intérêt commun des propriétaires du Parc de Cointe. Il adhèrera aux fondamentaux du Parc repris dans le cahier des charges, le règlement et les statuts de l'ASBL et s'engagera à les défendre et les promouvoir.

### Candidature

Toute personne intéressée est invitée à se faire connaître en adressant un courriel à l'APPC. Elle sera mise en contact avec un ou des administrateurs afin d'approfondir les contours de la fonction et le cas échéant de présenter sa candidature au conseil.

## Sauve la planète, mange un riche !

Un artiste de rue engagé est venu réaliser un sommet du street art sur la maisonnette du square Hauzeur qui abrite les installations électriques de RESA.

Geste civique ou dégradation incivile ? Chacun appréciera. La question n'est pas là. Sauf accord écrit du propriétaire et de la Ville de Liège, le taggage et le graffitiage sont strictement interdits en tous lieux sur la voie publique ainsi que sur le domaine privé visible depuis la voie publique. Voilà ce que nous dit le règlement de police.

Nous avons fait remonter l'information chez RESA qui a fait appel à la Brigade anti-tag de la Ville de Liège. Celle-ci est intervenue dans les 48 heures. Merci et bravo pour cette belle réactivité.



Lucane mâle © Wikimedia commons  
Didier Descouens-Travail personnel

## Une zone d'espaces verts au sein du Parc. Le saviez-vous ?

En consultant le plan de secteur, on peut constater qu'une **zone d'espaces verts** est inscrite en contrebas de l'avenue de la Laiterie (côté pairs), à environ 40 m de la voirie. Dans sa partie ouest, cette zone recouvre également les fonds des propriétés du haut de l'Avenue du Petit Bourgogne (côté pairs). En tout une trentaine de propriétés du Parc sont concernées. Voir ci-dessous la carte Wallonmap.

Quelles en sont les implications ? Le Code du Développement Territorial définit la zone d'espaces verts comme « *une zone destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel* ». Très concrètement, nous retiendrons deux exigences spécifiques : l'aménagement d'éléments bâtis et artificiels y est interdit et le déboisement (total ou partiel) y est soumis à permis d'urbanisme.

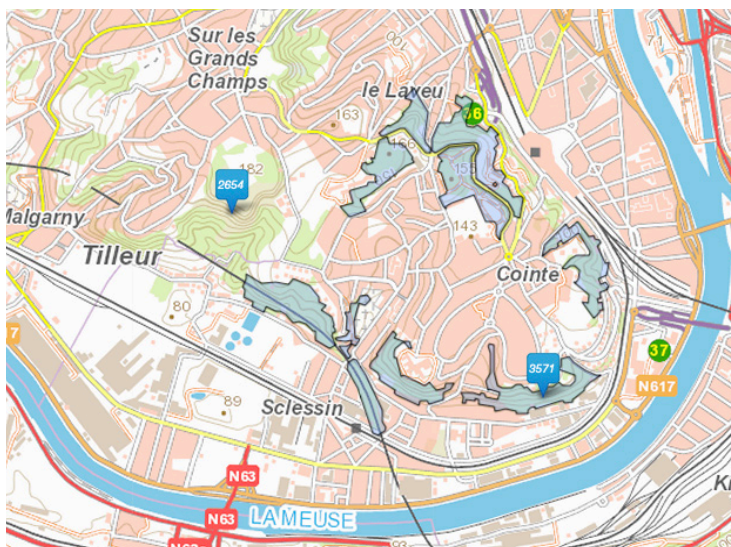
Mais il y a plus. Cette même zone fait partie d'un ensemble plus vaste, labellisé **Site de Grand Intérêt Biologique de Cointe (SGIB 3571)**. « *La colline de Cointe a su conserver un maillage vert remarquablement développé, tant sur les propriétés privées que dans le domaine public, grâce à l'adoption de mesures spécifiques. Ainsi, certains espaces y sont gérés de façon différenciée, d'autres font depuis peu l'objet d'un écopâturage par un troupeau de moutons. La flore est constituée d'un mélange*



## ECHOS DU PARC

de plantes indigènes et spontanées, plantées ou non, et d'espèces exotiques et ornementales. De nombreux arbres remarquables y sont recensés. Le peuplement faunistique est considéré comme très diversifié avec comme espèce emblématique le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), le plus grand et le plus spectaculaire de nos coléoptères dont le mâle peut dépasser 7 cm de long ! » peut-on lire sur le site biodiversite.wallonie.be.

C'est précisément pour protéger cet insecte dont le cycle de vie est lié aux bois morts que le DNF (Département Nature et Forêts) intervient sur une grande parcelle qui jouxte notre domaine, en contrebas des propriétés de l'Avenue de la Laiterie, du 32 au 42. Cette parcelle, cadastrée 549B appartient au SPW.



Nous avons questionné le chef de cantonnement de Liège qui coiffe ce chantier de restauration. Nous avons appris que les travaux en cours visent à abattre une série d'arbres dont la stabilité ne peut être assurée et qui menacent le bâtiment et le parking du SPW (rue Côte d'or N° 253). L'ensemble du bois coupé sera laissé sur place. Le terrain se revégétalisera naturellement et sera enrichi par des plantations arbustives indigènes de manière à former une lisière arbustive favorable à la biodiversité. Le reste de la parcelle sera laissé en libre évolution sans aucune intervention. Un incubateur à lucanes sera créé sur place. Il servira de modèle pour de futurs projets en Wallonie.

Ne paniquez-donc pas trop si vous entendez le bruit des tronçonneuses en aval de l'Avenue de la Laiterie. L'abattage des arbres semblent raisonné. Notre Parc est riche en biodiversité ; protégeons-la comme un trésor commun !

## INFOS PRATIQUES

	Vols dans l'habitation	Vols en extérieur	Tentatives de vol/ intrusion dans le jardin
2017	2	1	
2018	0	0	0
2019	4	0	0
2020	1	2	1
2021		2	1
2022	1		5
2023	5		3

### Statistiques de vols

L'APPC a eu connaissance de 8 faits de vols ou tentatives de vol dans le Parc dans le courant de l'année 2023 comme l'indique le tableau ci-dessous. Nous souhaitons analyser ces chiffres avec la police afin qu'elle nous conseille dans les moyens de prévention.

Si vous avez été victimes de faits semblables et que vous ne l'avez pas encore signalé à l'APPC, nous vous demandons de bien vouloir le faire en précisant quelques détails tels le jour, l'heure, le préjudice, le mode opératoire.

Vous trouverez sur le site appc.be, onglet Liens utiles, un formulaire de déclaration à l'APPC. Cela prend moins d'une minute et il va sans dire que la confidentialité est assurée.

Une fois ce tableau dûment complété, nous prendrons langue avec le commissariat de Police pour analyser les résultats. Nous vous tiendrons informés du suivi.

### Save the date

Cette année, l'assemblée générale annuelle de notre association aura lieu le mercredi 20 mars 2024 à la Bergerie (Cointe) en soirée. Cette réunion est une excellente occasion de revenir ensemble sur l'année écoulée et d'échanger sur les projets futurs. Nous serons particulièrement heureux d'y accueillir les nouveaux membres auxquels nous réserverons un accueil spécifique et chaleureux.

#### APPC CONTACT

Rédactrice en chef :  
Béatrice Smal-Goffin.  
Graphiste : dominosnyers@skynet.be

Secrétariat de l'A.P.P.C.asbl  
avenue de Cointe, 23, 4000 Liège  
04 252.53.56  
[appccointe@gmail.com](mailto:appccointe@gmail.com)

Vous désirez proposer un article? N'hésitez pas à nous contacter :  
[appccointe@gmail.com](mailto:appccointe@gmail.com)